DU PROJET DE FIN D'ETUDE A LA DIPLOMATION

Processus de validation

1 - Le jury d'autorisation à partir en PFE

Ce jury se base sur 2 critères:

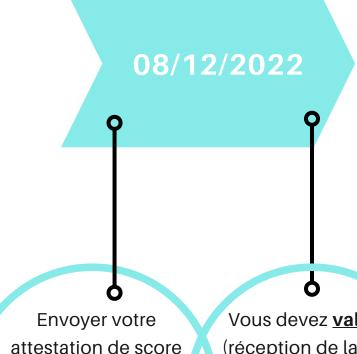
- La validation du TOEIC
- La validation du stage 4

2- Les demandes de convention sur Alcuin

3 - Les départs en stage

4 - La soutenance et le jury de diplomation

5 - L'expérience à l'étranger



TOEIC à Mme

WILLIAMS

me mettant en copie

Vous devez **valider** (réception de la note finale) votre stage 4 pour prétendre à hwilliams@esaip.org en une convention de stage PFE.

jours avant le début du stage Aucune convention de stage 5 ne sera établie tant que les critères d'autorisation à partir en PFE ne sont pas validés.

Minimum 6

Du 27/02/2023 au 17/04/2023 Vous ne devez **jamais** commencer un stage sans convention de stage

Début octobre 2023 La date exacte vous sera communiqué vers le mois de mai. Vous devrez transmettre l'information à votre tuteur.

VOIR PAGE 2



CRITERE DE DIPLOMATION

POUR QUI?

Pour tous les étudiants

Toute expérience internationale, quelle que soit la nationalité de l'étudiant, doit être effectuée à l'étranger pour être validé.

COMMENT LE VALIDER?

Pour démarrer une expérience professionnelle, vous devez <u>prévenir votre assistante de</u> <u>scolarité</u> par mail (date, lieu et entreprise) puis :

- Fournir un justificatif de transport.
- Fournir une attestation de présence sur place par votre employeur.
- Rédiger un rapport d'étonnement 100% en anglais (à envoyer à Mme WILLIAMS en me mettant votre assistante de scolarité en copie)

L'expérience à l'étranger est OBLIGATOIRE

L'objectif du stage à l'étranger est d'acquérir des compétences culturelles (management interculturel, échanges avec les collaborateurs étrangers, méthodes de travail différentes, législation du travail différente de la France)

QUAND?

<u>1- Lors d'un stage (3, 4 ou 5)</u>

Pendant le PFE, les élèves peuvent demander un ordre de mission de 4 semaine à l'étranger si leur entreprise offre cette opportunité.

<u>2- Lors d'une expérience</u> <u>professionnelle (non conventionnée)</u>

- Avant le PFE
- Après le PFE (validé dans une limite de 2 ans après le jury de diplomation)

OÙ?

Les stages en France et DOM ne peuvent pas être considérés comme « stage à l'étranger » y compris pour nos élèves étrangers.

Les élèves étrangers ou bi-nationaux devront réaliser au moins un stage en France

